

Lycée Antonin ARTAUD



BORDEREAU DE VERSEMENT DU SOLDE DE 13% DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Affectation directe obligatoire du solde de 13%
en application de l'article L.6241-4 du code de travail

Entreprise:

Nom / Raison sociale.....

N° de SIRET.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Contact pour reçu libératoire :

Adresse de courriel..... Téléphone.....

Calcul du solde (13%) de la taxe d'apprentissage :

Masse salariale brute versée en 2019 (MSB) =	MSB
Taxe d'apprentissage brute = MSB x 0,68%	€ TAB
le solde (13%) du produit de la taxe d'apprentissage due (= TAB x 13%) à payer directement auprès des établissements habilités au plus tard le 31 mai 2020	

Règlement du solde de 13% de la Taxe d'Apprentissage au Lycée Artaud Marseille

Mon entreprise verse au titre de la taxe d'apprentissage destinée à des dépenses libératoires effectuées en application de l'article L.6241-4 du code de travail à :

Lycée Artaud Code UAI: **0132733A**

La somme de

Important : le montant du solde, versé directement auprès des établissements ou organismes habilités, est plafonné à 13% de votre taxe d'apprentissage.

Solde à payer au plus tard le 31 mai 2020 :

Par chèque : retourner ce formulaire avec votre règlement
Chèque n°.....
Banque.....

A l'ordre de : Agent comptable du Lycée Artaud

(Adresse : Lycée Artaud 25 chemin ND de la Consolation 13013 Marseille)

Par virement **FR76 1007 1130 0000 0010 0631 126 BIC : TRPUFRP1**

Merci d'indiquer votre n° de Siret & TA 2020 en libellé du virement et de retourner ce formulaire renseigné à l'adresse suivante:

corine.madonia@ac-aix-marseille.fr

Signature et cachet de l'entreprise